



Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 072-217201805-20260505-2026_040-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAMERS
5 mai 2026
N° 2026/040

Date de convocation
28/04/2026

Date d'affichage
28/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 27

Acte rendu exécutoire
après transmission
électronique

Le Conseil Municipal de la Ville de Mangers, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 5 mai 2026 à dix-neuf heures trente au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire.

Présents :

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Jérôme DELAUNAY, Sandrine PLESSIX, Romuald SAUSSE, Virginie ANDRY, Hervé FRELON, Sophie MARDEYA, Gérard EVRARD, Régis PAUMIER, Valérie CHAUVIN, Sylvie AUBRY, Odile DESLAIS, Vincent MAILLIART, Annie HOGER, Yohann BOIVIN, Martine CHARON, Michel Le MEN, Sylvie DELORME, Benjamin HERVE, Murielle BERTRAND, Emmanuel GOURDEAU, Sylvie LUSSON, Rabbi KOKOLO, Marie-Noëlle LEROI, Bernard LEAUTE

Absents et excusés: sans objet

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe PIERREDON donne pouvoir à Monsieur Gérard EVRARD
Madame Magali LOUAULT donne pouvoir à Madame Valérie CHAUVIN

Monsieur Yohann BOIVIN a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Désignation de la Commission de Contrôle des Élections Municipales

Vu le Code électoral, notamment ses articles relatifs à la commission de contrôle des listes électorales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales, chargée de veiller à la régularité des listes électorales et d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 – Constitution de la commission

La commission de contrôle des listes électorales est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés parmi les conseillers municipaux.

Article 2 – Désignation des membres

Sont désignés :

- 5 Membres titulaires : EVRARD Gérard, DESLAIS Odile, AUBRY Sylvie, KOKOLO Rabbi, LEAUTE Bernard
- 5 Membres suppléants : CHARON Martine, LE MEN Michel, BOIVIN Yohann, LEROI Marie-Noëlle, PLESSIX Sandrine

Article 3 – Missions de la commission

La commission est chargée de :

- vérifier la régularité des listes électorales ;
- examiner les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) ;
- statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation ;

Article 4 – Durée du mandat

Les membres sont désignés pour la durée de leur mandat municipal, sauf modification de la composition du conseil municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF

